

Avis de constitution

SOCIETE « KATLINE KINDRA ET MERVEILLES FASHION » en abrégé «
2KMF »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE ADJAME BINGERVILLE,
Lot 4, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 12/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KATLINE KINDRA ET MERVEILLES
FASHION » en abrégé « 2KMF »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
LA COIFFURE
LE MAQUILLAGE
L'ONGLERIE
LA VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES
LA VENTE DE VETEMENTS
DEPOT & RETRAIT D'ARGENT (MOBILE MONEY)
IMPORT-EXPORT
DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE ADJAME BINGERVILLE,
Lot 4, Ilot 1

Dirigeant(s) Mme DIE SANDRA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03583 du 02/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°20416/GTCA/RC/2025 du 02/04/2025

